

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 124

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainede public

124

Bi-mensuel romand
N° 124 29 janvier 1970 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Bernard Crétaz
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Martin Schwarz

Le prochain numéro (cahier spécial) sortira
de presse le 20 février 1970.

Les syndicats vont-ils combattre l'initiative Schwarzenbach sans contrepartie?

Dans tous les pays démocratiques européens, les syndicats s'imposent comme une force politique (ce mot étant pris dans son sens large) primordiale. Il en va de même chez nous. Dans la gauche, c'est l'Union syndicale qui, très souvent, donne le ton. Ainsi le Parti socialiste ne peut songer à gagner la bataille d'une initiative populaire si les syndicats lui refusent leur appui. Au Conseil national, sur toutes les questions économiques, l'avis des conseillers syndicalistes, c'est-à-dire des porte-parole des grandes fédérations, fait le plus souvent la doctrine de la gauche.

Dès lors, la vitalité du mouvement syndical est à observer de près. En annexe à la « Revue syndicale suisse », décembre 1969, l'Union syndicale publie le compte de ses membres. Quel mouvement à fin 1968 ? Les totaux confirment les tendances antérieures. L'USS demeure une organisation imposante : 436 524 membres. Mais en une année, la baisse des effectifs a été sensible : — 4675 membres; en pourcentage — 1,6 %.

Chaque année, avec beaucoup de franchise, ces chiffres sont publiés. Chaque fois, nous en avons donné un commentaire. Il vaut la peine de reprendre une fois de plus : rappels ou confirmation; mais en 1970, les circonstances ne seront plus les mêmes; un fait nouveau dominera tous les débats : l'initiative Schwarzenbach.

L'ombre de Schwarzenbach

L'initiative Schwarzenbach sera, à n'en pas douter, une des batailles les plus importantes, les plus vives aussi, de notre histoire politique d'après-guerre. Contre la xénophobie, contre le sabotage du développement économique devrait se faire un accord large de tous ceux qui ont des responsabilités civiques. Mais le patronat, tout particulièrement, va jouer une grosse partie. Il fera appel à la solidarité, à l'unanimité nationale; il se tournera vers les syndicats.

Les syndicats n'auront pas à marchander leur appui, à marchander au sens où une décision est précédée d'une négociation dont les résultats permettent de déclarer si oui ou non l'on est partie prenante. Ils ont déjà affirmé qu'ils combattront l'initiative Schwarzenbach. Il est bien qu'une telle décision ait été prise sans équivoque, préalablement.

Dès lors, ils peuvent légitimement poser la question : leur sens de l'intérêt national et leur bonne foi ont-ils, côté patronal, une contrepartie ?

C'est dans cette perspective qu'il faut reprendre l'analyse du mouvement des membres des fédérations syndicales. Nous nous limiterons à quatre constatations qui portent sur le degré d'emploi, les femmes, les étrangers, les régions.

Le degré d'emploi

Il est équitable de mettre en corrélation l'effectif des syndicats et le degré d'emploi. Difficile d'imaginer en effet que le recrutement puisse s'améliorer dans des secteurs où l'embauche diminue. Les faits le confirment.

L'emploi est en nette régression dans le textile, l'habillement, la chaussure, la métallurgie, l'industrie du bois, des terres, des pierres. Le recrutement syndical s'en est ressenti. En revanche, la forte croissance de l'industrie chimique a été bénéfique aux syndicats.

Mais il n'en demeure pas moins que les syndicats comptaient, en 1968, à peu de chose près les mêmes effectifs qu'en 1960. Or de 1960 à 1968 l'indice de l'emploi (base 1949 = 100) a passé de 135,9 à 145,7; et dans le bâtiment de 76,8 à 115,6. Ainsi au dynamisme de l'économie a correspondu une stagnation syndicale; le recul relatif est évident.

L'explication donnée, c'est le faible taux de syndicalisation de la main-d'œuvre étrangère (sauf dans le bâtiment, où la FOBB a su largement intégrer les étrangers) et le départ des Suisses vers des emplois non manuels.

Mais pourquoi seuls les employés des services publics, ou ceux des grandes régies fédérales, sont-ils syndiqués ? Pourquoi, nous répétons notre question de l'an dernier, l'USS renonce-t-elle à sa vocation de regrouper tous les travailleurs ?

Car on constate que les organisations parasyndicales et notamment la Fédération des sociétés suisses d'employés ne progressent que peu, dans une mesure inférieure, très nettement, aux pertes syndicales.

La syndicalisation des travailleurs suisses et non seulement celle des étrangers est donc, elle aussi, en recul. Ajoutons que si l'USS, par secteurs, connaît des chiffres détaillés du taux de syndicalisation et des travailleurs suisses et des travailleurs étrangers, le diagnostic permettrait d'être plus précis. Mais ces données ne sont pas fournies. La statistique publiée est, malgré son intérêt, insuffisante. Ce serait un premier pas important si l'on pouvait compter sur des renseignements plus précis.

Étrangers

Il est, à nos yeux, surprenant de voir l'USS invoquer constamment, comme explication de la baisse de ses effectifs, la main-d'œuvre étrangère, sans proposer des mesures qui permettraient de mieux l'intégrer. On aurait pu demander, nous en avions fait la proposition il y a plusieurs années, que l'affiliation syndicale soit rendue pour les étrangers arrivant en Suisse quasi automatique, à la condition, bien sûr, que les syndicats consacrent l'essentiel de ces sommes à faciliter l'intégration de ces nouveaux travailleurs.

A défaut de cette obligation, les syndicats seraient en droit d'exiger pour leurs délégués une liberté de recrutement sur les lieux mêmes du travail, pendant les heures d'emploi. On sait qu'une brèche a été ouverte dans ce sens par la FOMH vaudoise. Voir à ce sujet l'article d'André Ghelfi que nous reproduisons en pages 2 et 3.

A la veille de la votation sur l'initiative Schwarzenbach, de telles revendications seraient opportunes, sans qu'il s'agisse d'un chantage; car la bonne foi ne peut jamais être unilatérale, par définition.

Femmes

Jamais, jamais depuis plus de vingt ans, le nombre de femmes affiliées à l'organisation syndicale n'a été si bas; on n'en retrouve que 37 000 à l'USS. Or on compte (1968) dans notre pays 256 000 femmes qui exercent une activité dans l'industrie.

Et pourtant, c'est là que la mise en ordre syndicale trouverait à s'exercer. Plusieurs industries suisses ne vivent que de l'acquisition à bon marché de la force de travail féminine. Pour le faire comprendre, il faut l'exprimer en chiffres. C'est abstrait inévitablement. Mais il n'est pas difficile pourtant de traduire ce qui est chiffres en niveau de vie et condition de vie.

Examinez donc les conditions de travail dans le vêtement et la chaussure ! Première constatation : 63 % d'étrangers, dans le vêtement; 51 % dans le cuir. Mais ces étrangers sont en majorité des femmes. 67 % des femmes sont des étrangères dans l'industrie de la chaussure.

Pas étonnant en conséquence que les salaires dans ces industries soient particulièrement bas. D'après l'Annuaire suisse de statistiques, les gains nominaux des femmes ont été dans le textile (en 1968) de 3 fr. 63 l'heure et même dans la chaussure de 3 fr. 48 l'heure.

Sur la base de deux cents heures mensuelles, on arrive à des gains de quelque 700 francs par mois (1968).

L'exploitation est évidente, en pleine période de suremploi, donc intolérable d'un point de vue syndical.

(suite page 4)